

Drôme
COORDINATION SANTÉ
DCS DAC26

**L'AVENIR
DE LA
SANTÉ !**

DISPOSITIF D'APPUI À LA COORDINATION

 **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

ARS
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Drôme
COORDINATION SANTÉ
DCS DAC26

Contactez-nous

Du Lundi au Vendredi de 8H30 à 17H30

Par Mail:

coordination@dromesante.org

Par téléphone :

04 75 61 30 19

Par Mon SISRA :

DAC 26

Via notre site internet :

<https://www.dromesante.org>

Siège Social : 27 Rue Henri Rey 26000 Valence

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR LES PARCOURS DE SANTÉ COMPLEXES

Les dispositifs d'appui à la coordination viennent prioritairement en appui aux professionnels de santé, sociaux et médicosociaux confrontés à des personnes en difficulté dans leur parcours de santé.

Ils permettent d'apporter des réponses coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de sa situation, du fait d'une démarche polyvalente (sanitaire, sociale et médico-sociale articulant les diverses compétences).

Par exemple :

- faciliter le maintien à domicile ;
- éviter la rupture de parcours ou le fluidifier ;
- aider à la prise en charge à domicile ou post hospitalisation ;
- informer sur les dispositifs existants ;
- répondre à un besoin de médiation, de coordination entre professionnels sur une situation ;
- orienter vers une structure adaptée à la problématique ;
- recevoir une demande d'accompagnement de la personne dans son parcours de santé.

Si le recours au DAC n'est pas initié par le médecin traitant, ce dernier sera informé de la démarche.

RÉACTIVITÉ · NEUTRALITÉ
SUBSIDIARITÉ · ADAPTABILITÉ
PLURI · PROFESSIONNALITÉ
CONCERTATION

ILS AGISSENT À 3 NIVEAUX :

INFORMATION, ORIENTATION

- **Information sur les ressources** médicales, soignantes et administratives disponibles dans le territoire pour couvrir les besoins d'accompagnement.
- **Analyse de leur demande** et évaluation de leur besoin avec éventuellement des visites à domicile.
- **Accès à des aides** pour favoriser leur maintien à domicile.
- **Repérage régulier** des fragilités à l'occasion de contacts avec les professionnels du territoire.
- **Orientation et mise en relation** en réponse à leurs besoins, quels que soient les professionnels sollicités.
- **Plan personnalisé de coordination en santé (PPCS)** explicite et accessible.

APPUI AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- **Information sur les ressources** médicales, soignantes et administratives disponibles au sein du territoire pour couvrir l'ensemble des besoins des personnes.
- **Appui à l'organisation des prises en charge** si difficultés à les gérer seul : orientation directe des personnes, planification du suivi et de l'accompagnement par les professionnels adéquats.
- **Coordination spécifique pour les prises en charge les plus complexes** avec l'organisation d'un plan d'action personnalisé.
- **Soutien** pour renforcer la capacité à gérer les situations complexes grâce à une analyse des dysfonctionnements éventuels et des besoins spécifiques.

PARTICIPATION À L'ANIMATION TERRITORIALE

Le DAC assure une mission **d'animation territoriale** visant l'amélioration des parcours de santé complexes en favorisant le décloisonnement et la coopération entre les acteurs. Il contribue à mettre en place une dynamique vertueuse avec les acteurs du territoire dans une démarche continue d'amélioration de la qualité. Les DAC, grâce à leur gouvernance, participent à la coordination territoriale.